



PRÉFET DE LA NIÈVRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Discours de Monsieur le Préfet Présentation du rapport des services de l'État 26 septembre 2022

Monsieur le Président du Conseil départemental,
Mesdames et Messieurs les Vice-Présidentes et Vice-Présidents,
Mesdames, Messieurs les Conseillers départementaux,
Mesdames et Messieurs les Sous-Préfets, Chers Collègues,
Mesdames, Messieurs les chefs de service de l'État,

Vingt mois après mon arrivée dans ce beau département de la Nièvre, j'ai tenu à renouer avec une tradition républicaine, à savoir la présentation du rapport d'activité des services de l'État devant l'assemblée du Conseil départemental. L'élaboration de ce rapport n'est pas seulement une tradition républicaine, c'est aussi une obligation législative prévue par le Code général des collectivités territoriales qui demande aux Préfets d'informer le Conseil départemental de l'activité des services de l'État dans le département. Je souhaite aussi me référer à la Déclaration des Droits de l'Homme et du citoyen, socle de notre démocratie et de notre État de droit, qui est toujours d'actualité 233 ans après sa proclamation. L'article 15 de celle-ci nous rappelle que « **La société a le droit de demander compte à tout agent public de son administration** » : par cet exercice, je tiens à rappeler que l'exigence de transparence de l'action publique n'est pas seulement une incantation, mais qu'elle doit se traduire par des actes concrets.

Cet exercice est aussi essentiel, car le préfet et les services de l'État qui sont à mes côtés sont des partenaires des collectivités locales, et Monsieur le Président, je me félicite à cette occasion des excellentes relations de travail que nous entretenons, à travers notamment nos rencontres régulières qui permettent d'accélérer le traitement de nos sujets communs et ils sont nombreux.

Cette présentation me permet de rappeler la diversité des actions que nous portons ensemble, au bénéfice du territoire nivernais. Le CGCT n'impose pas une intervention du Préfet en séance publique mais cette tradition, encore présente dans de nombreux départements et avec laquelle nous renouons aujourd'hui me semble un exercice particulièrement utile au moment de la sortie d'une crise sanitaire qui a montré combien il était important que l'État et les collectivités territoriales unissent leurs efforts.

Avant de poursuivre mon intervention, je tiens à préciser qu'en me présentant devant vous, c'est à la fois en tant que représentant de l'État dans le département mais également au nom des milliers d'agents qui œuvrent au quotidien pour les Nivernais. Au total, ce sont plus de 4 000 agents, personnels de l'éducation nationale, membres des forces de l'ordre, agents des différentes administrations, qui mettent en œuvre localement les priorités définies à l'échelon national.

Aujourd'hui je m'exprime aussi en leur nom et cette présentation est aussi pour moi l'opportunité de les remercier : leur action quotidienne n'est pas toujours aisée, alors que les attentes et les exigences de nos concitoyens sont de plus en plus fortes.

Je tiens d'ailleurs ici à souligner que depuis plusieurs années, le nombre d'agents de l'État dans le département est stable et que les effectifs augmentent même légèrement dans certains services à titre d'exemple ceux de la Préfecture.

Dans le cadre de la politique de relocalisation en province engagée par le Gouvernement, Nevers accueillera d'ailleurs deux nouveaux services centraux délocalisés, un centre de contact des Finances publiques de 50 agents qui est en place depuis cet été et une section du service central des armes et explosifs du Ministère de l'Intérieur de 20 agents. Au total 70 nouveaux agents et donc potentiellement 70 nouvelles familles vont rejoindre la Nièvre.

La Nièvre est un département dans une situation contrastée. Elle est confrontée à un déclin démographique qui ne date pas d'aujourd'hui : sans remonter aux 350 000 habitants de 1886, la population nivernaise a, en cinquante ans, baissé de presque 50 000 habitants pour approcher désormais le seuil des 200 000 habitants. Cette baisse s'accompagne du vieillissement de la population : certes, c'est un phénomène qui n'est pas propre à la Nièvre, mais cette situation est plus marquée ici, où presque un tiers de la population a plus de 65 ans, soit 10 points de plus que la moyenne nationale. Et les faiblesses que connaît la Nièvre ne sont pas uniquement démographiques : ce territoire est resté longtemps à l'écart des grands axes ferroviaires mais surtout autoroutiers ce qui n'a pas manqué d'être un frein à son attractivité et à son développement économique. En dix ans, la Nièvre a d'ailleurs perdu 3 000 emplois, le recul le plus net étant celui de l'emploi industriel.

Mais si j'ai parlé de situation contrastée, c'est aussi et heureusement parce que la Nièvre dispose de nombreux atouts qui, j'en suis persuadé, permettent de regarder l'avenir avec confiance. Son environnement préservé déjà : ce n'est d'ailleurs pas moi qui le dit. Je rappelle qu'un grand quotidien national a consacré le Morvan comme première destination estivale de son palmarès 2022 : alors où, à la suite de la crise de la Covid 19, de nombreuses personnes souhaitent davantage d'espace, la Nièvre est désormais une destination de choix pour de nombreux habitants des zones urbaines. La qualité de vie ne se limite bien évidemment pas à l'habitat : par la vitalité de sa vie culturelle, associative et démocratique, la Nièvre est un département où il fait bon vivre.

Le dynamisme de communes rurales qui se mobilisent pour organiser chaque été de nombreux festivals et tout au long de l'année des animations culturelles de qualité est d'ailleurs remarquable.

Le département peut aussi compter sur le dynamisme économique de l'axe ligérien et de l'Agglomération de Nevers, où réside 30 % de la population du département : la ville chef-lieu accueille un pôle d'enseignement supérieur en pleine expansion, le nombre d'étudiants étant en quelques années passé de 2000 à 3000. Si je cite ce pôle ici, c'est que le département doit non seulement attirer de nouveaux habitants mais également inciter les jeunes, qu'ils aient ou non grandi ici, à s'ancrer dans la Nièvre.

Valoriser les atouts du territoire, répondre à ses difficultés, engager ou maintenir une dynamique en mettant en œuvre les politiques publiques est une mission essentielle pour le Préfet.

L'État n'est pas seul dans cette mission : au quotidien son action se déploie en partenariat avec les collectivités territoriales et tout particulièrement le département, mais aussi les entreprises qui sont à l'origine de la création de richesses sans lesquelles aucun partage n'est possible. Je tiens ici à souligner l'importance de ce travail commun : la concertation est une méthode de travail qui me tient à cœur. C'est par le dialogue constant que nous arriverons ensemble, nous, acteurs du territoire, à avoir un projet commun pour la Nièvre.

Pour répondre aux défis qui sont les miens, mais aussi les vôtres, je m'appuie sur la feuille de route signée par le Premier ministre en août 2021 et qui engage l'ensemble des services de l'État autour du Préfet.

Régulièrement évaluée le baromètre de l'action publique, gage indispensable d'efficacité, cette feuille de route qui porte sur la période 2021-2023 est et sera le fil rouge de mon action dans le département : 16 politiques publiques prioritaires, 11 projets locaux structurants à mettre en œuvre pour soutenir le territoire et pour améliorer la vie quotidienne des Nivernais. Cette feuille de route concerne, de manière non exhaustive, les politiques d'aménagement, d'emploi, de sécurité mais aussi les politiques culturelles, éducatives ou de santé.

Je ne peux pas citer toutes les actions structurantes mais en font également partie, le suivi de la construction de l'hôpital de Cosne-Cours-sur-Loire, l'appui au Pôle d'enseignement supérieur de Nevers et au technopôle de Magny-Cours.

L'engagement des services de l'État a d'ores et déjà permis de faire avancer bon nombre de ces politiques et je m'en félicite. Bien évidemment, mon action et celle des services de l'État ne se résume pas à ces politiques : mais établir des priorités, c'est aussi mieux répondre aux attentes de nos concitoyens, en adaptant le plus finement possible les moyens d'actions aux besoins du territoire.

L'action de l'État dans le département ces dix-huit derniers mois a nécessairement été marquée par la crise sanitaire et je me dois ici de l'évoquer, en pensant aux services qui, au gré des évolutions de l'épidémie, ont dû adapter les dispositifs, réouvrir les activités pour ensuite parfois, malheureusement, les refermer. L'Agence régionale de santé, le Cabinet du Préfet, et la Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP) ont été fortement mobilisés, souvent en coopération avec le Conseil départemental et je pense naturellement au centre départemental de vaccination. J'ai bien sûr ici une pensée particulière pour les personnels soignants, ceux de l'ARS et les personnels de l'éducation nationale, qui tous ont été remarquables d'engagement.

Si les services de l'État ont répondu présents pour faire face à la crise et déployer les filets de sécurité nécessaires, ils ont également su se mobiliser pour favoriser le maintien puis le redémarrage de l'activité. S'agissant des campagnes de vaccination, des moyens considérables, logistiques et financiers, ont ainsi été engagés pour permettre à la population nivernaise de se protéger. Je tiens ici à souligner que les Nivernais ont répondu présents : le nombre de personnes vaccinées dans la Nièvre est supérieur à la moyenne régionale et nationale, avec 81 % des Nivernais ayant un schéma vaccinal complet. Le choix d'un maillage territorial très dense à travers 11 centres dont de nombreux situés en zones rurales explique aussi cette réussite.

Ces campagnes, orchestrées par l'Agence régionale de santé, n'auraient pas pu avoir lieu sans l'appui des collectivités territoriales, dont les mairies, ni celui des sapeurs pompiers et des Associations de Protection Civile. Je tiens ici à les en remercier.

Ensuite, bien sûr, le plan France Relance a joué tout son rôle : garantir l'activité pendant la crise sanitaire n'était pas suffisant pour permettre à notre activité de repartir. Ce plan a permis de relancer l'investissement, en engageant les acteurs des territoires à investir pour répondre aux défis de demain. Au niveau national, ce sont 100 milliards d'euros qui ont été mobilisés pour accompagner la transition vers une économie plus verte et plus durable, encourager les investissements des entreprises pour une économie plus compétitive et garantir la cohésion sociale. Dans la Nièvre, ce sont 230 millions d'euros qui sont venus irriguer les territoires, la commande publique atteignant le montant de 150 millions d'euros, principalement à destination des entreprises locales. Tous les services de l'État au niveau régional et départemental ont été pleinement engagés pour mettre en place des financements souvent inédits concernant, par exemple, le recyclage des friches urbaines, le soutien aux projets de transition écologique des entreprises, ou encore la relocalisation industrielle.

Je tiens à saluer la réactivité du Sous-Préfet à la relance Didier Josso qui nous quitte cette semaine et celui des services de la Direction départementale des finances publiques (DDFIP) qui ont permis de repérer des bénéficiaires éligibles, de les aider dans le montage des dossiers et de leur accorder rapidement des aides financières.

Le plan de relance et le plan de soutien, mobilisé pour répondre à une crise sans précédent ont apporté une réponse immédiate mais d'autres outils ont continué à jouer leur rôle structurant : Action cœur de ville, le Pacte de développement territorial, l'Agenda rural, Petites villes de demain, les Contrats de ville et Contrats de relance et de transition écologique sont déclinés sur le territoire pour apporter des réponses au plus près des réalités de nos concitoyens. Le nombre de dispositifs peut parfois interroger nos concitoyens, mais chacun porte des priorités et des actions non pas différentes mais convergentes, pour un projet territorial cohérent.

L'État au service du territoire, c'est une multitude d'acteurs et d'actions, comme vous le savez. Je souhaite ici néanmoins préciser mon propos, en déclinant trois idées fortes pour la Nièvre :

- L'État prépare l'avenir du territoire.
- L'État est garant de la cohésion sociale et territoriale ;
- L'État est présent au quotidien pour protéger la population ;

1. L'État prépare l'avenir du territoire :

Les outils de planification que j'ai précédemment cités ont tous pour objectif d'accompagner le département à faire face aux enjeux d'aujourd'hui et aux défis de demain. Ceux-ci sont nombreux et les attentes de nos concitoyens sont fortes. Je souhaite ici aborder certains points qui me semblent essentiels.

En matière de santé d'abord, l'État s'engage pour permettre l'accès aux soins de tous les Nivernais dans un contexte que l'on sait difficile. Cela se traduit par des actions pour développer l'exercice coordonné des soins : l'Agence régionale de santé accompagne ainsi la création de maisons pluridisciplinaires de santé, au nombre de 18 désormais dans le département, qui permettent de renforcer l'accessibilité des soins en territoire rural, ou encore des actions pour encourager la télémédecine, qui peut être une réponse aux problèmes de mobilité. L'engagement de l'État se traduit également par son action pour l'installation de nouveaux médecins. En 2022, ce sont ainsi 9 nouveaux médecins libéraux qui se sont déjà installés dans le département et 2 devraient prochainement le faire, grâce à un zonage qui permet d'en faire bénéficier tout le territoire départemental. Renforcer l'offre de soins, c'est aussi faire mieux en matière de prévention : pour que la santé ne se résume pas au soin, l'Agence régionale de santé finance des actions de prévention, notamment inscrites dans les contrats locaux de santé.

Renforcer l'offre de soins, c'est également rendre les métiers du soin attractifs. Les engagements pris dans le cadre du Ségur de la santé sont ainsi déclinés dans la Nièvre, avec notamment la revalorisation d'un certain nombre de métiers du soin. Le Ségur permet également le financement de nouvelles infrastructures, dont la construction d'un nouveau centre hospitalier à Cosne-Cours-sur-Loire.

Le sujet de la démographie médicale n'est pas, vous le savez, un problème exclusivement nivernais. La pénurie de professionnels soignants qui résulte de décisions prises il y a plusieurs années est un enjeu national auquel sont aussi confrontées les villes moyennes et les métropoles. Ce rappel ne nous dédouane pas de la responsabilité de chercher toutes les solutions possibles pour répondre aux besoins en santé de nos concitoyens. Il nous faut, en outre, collectivement travailler sur l'attractivité de ces métiers en s'appuyant sur les établissements d'enseignement sanitaire et social présents dans le département : IFSI, IFAS et bien d'autres.

Je rappelle à cet égard que le taux de réussite de la 1^{re} année de PASS à Nevers est le même que celui enregistré à Dijon.

En matière d'éducation, l'État poursuit ses efforts pour offrir à celles et ceux qui feront la France de demain une éducation de qualité. Cela passe bien évidemment par l'action quotidienne de plus de 2 600 enseignants, primaires et secondaires, mobilisés au quotidien pour l'enseignement des savoirs et je voudrais le souligner, dont le nombre ne diminue pas malgré la diminution des effectifs scolaires. L'État cherche aussi à prendre en compte les particularités et les vulnérabilités de chacun et favoriser ainsi l'égalité des chances, principe phare de notre République. C'est ainsi qu'un internat d'excellence de 44 places va ouvrir à Corbigny et que plusieurs politiques nationales en la matière sont déclinées avec succès comme le dédoublement des classes de grande section, CP et CE1.

Cette volonté d'offrir à tous les enfants nivernais les meilleures conditions pour apprendre est aussi l'objectif des conventions « territoires éducatifs ruraux » conclues à la Machine et à Corbigny, et celui de la cité éducative à Nevers, qui met en œuvre des actions spécifiques pour les écoles des 4 quartiers prioritaires à Nevers.

Préparer l'avenir, c'est bien évidemment réfléchir à l'aménagement du territoire. En matière de transports d'abord, l'accessibilité est un levier pour le développement du territoire et l'accueil de nouvelles entreprises. Dans ce domaine, l'État s'est engagé, en mobilisant les financements du plan France Relance, dans la mise en œuvre de projets structurants et cruciaux pour le territoire. Je parle ici de l'achèvement de la mise à 2X2 voies de la RN7 jusque dans l'Allier d'ici 2025 et de la RCEA , qui ouvrira cet automne chez notre voisin Bourbonnais.

S'agissant à court terme plus particulièrement de la mise à 2X2 voie de la RN 7 jusqu'à Chantenay-Saint-Imbert, je vous informe que l'inspection préalable à la mise en service est programmée pour la mi-novembre confirmant ainsi une ouverture à la circulation pour la fin de l'année.

Ces nouvelles infrastructures vont permettre de réduire les temps de transport entre la Nièvre et les villes de Clermont-Ferrand, Mâcon et Lyon, inscrivant pleinement le département dans une nouvelle dynamique territoriale. Il faut maintenant que la Nièvre, déjà reliée en 2h30 à Paris est désormais situé au centre de la France sur un axe autoroutier Nord Sud, se saisisse de cette opportunité pour attirer de nouvelles entreprises. Le développement économique est une compétence qui relève des régions et des intercommunalités avec l'appui des Conseils Départementaux, mais vous savez M. le Président que la Préfecture et les services de l'État, Direction départemental des territoires (DDT) et Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) seront à vos côtés pour apporter leur expertise et la mobilisation des moyens de l'État.

En matière d'urbanisme ensuite, l'État encourage les communes à conduire des démarches de planification, nécessaires pour mieux organiser l'espace et améliorer le cadre de vie des Nivernais, tout en prenant en compte les enjeux de demain et notamment l'objectif Zéro artificialisation des sols (ZAN) avec une première étape en 2030 c'est-à-dire demain. Les impératifs liés à l'exigence d'une plus grande sobriété foncière, indispensable pour réussir la transition écologique, doivent inciter les 200 communes nivernaises encore soumises au Règlement national d'urbanisme à se doter de document d'urbanisme.

Pour faciliter ces démarches, je tiens à rappeler que l'État soutient financièrement les collectivités, 80 % du montant des études pour les PLUI, les PLU et les cartes communales pouvant être pris en charge par l'État.

La Nièvre de demain, c'est aussi s'assurer que chaque Nivernais ait accès à l'emploi. Pour cela, les services de l'État sont au quotidien au contact des entreprises, des exploitants agricoles, des artisans et commerçants pour les accompagner dans leurs projets. Pour financer leurs investissements et l'adaptation de leurs activités au monde de demain, le plan France Relance, mais également le plan de résilience économique et social ont été fortement mobilisés. Pour renforcer le secteur industriel, encore bien présent dans la Nièvre, l'État a soutenu 30 entreprises, accompagnées par le guichet « industrie du futur », pour un montant de plus de 4 millions d'euros et permis ainsi un investissement total de 18 millions d'euros.

L'emploi, c'est également la formation professionnelle : grâce à un dispositif d'aides renforcé, l'apprentissage attire de plus en plus de jeunes. Avec 700 000 apprentis au plan national, en augmentation de plus de 40 % en trois ans, la France n'a plus à envier à notre voisin Allemand.

Préparer l'avenir du territoire, c'est aussi permettre à la Nièvre de conserver un secteur agricole dynamique. La crise sanitaire, tout comme le conflit en Ukraine, nous ont rappelé l'importance de la souveraineté alimentaire : pour répondre à cet enjeu, les services de l'État et tout particulièrement la DDT, sont aux côtés des agriculteurs nivernais. Soutenir le secteur agricole, c'est bien évidemment l'accompagner financièrement aujourd'hui : en 2022, plus de 120 millions d'euros d'aide au titre de la Politique agricole commune seront versés à près de 2 300 exploitants.

Mais soutenir le monde agricole et celui de la forêt, c'est aussi les préparer au monde de demain : pour cela, l'État est au quotidien aux côtés des professionnels des différentes filières pour les aider à mieux produire. Les intempéries de cette année, grêle au printemps, sécheresse cet été, ont eu un fort impact sur les cultures et nous ont rappelé l'urgence à modifier nos comportements.

Concernant la transition numérique qui prépare un monde avec aussi moins de déplacement, je me félicite de l'avancement du déploiement du très haut débit dans le département. Le développement des infrastructures avance à grands pas : à la fin de l'année, presque 80 % des prises auront été installées et la totalité du département sera couverte au premier semestre 2023 grâce à l'action de Nièvre Numérique et des opérateurs. La contribution de l'État au déploiement de ces infrastructures atteint 23,43 millions d'euros : si l'engagement est si important, c'est que nous sommes tous conscients de la nécessité d'inscrire tous les territoires dans cette dynamique, pour un développement équilibré de notre pays.

À vos côtés, l'État est pleinement impliqué pour permettre aux acteurs du territoire d'adapter leurs modes de production et de réduire leurs consommations. Concernant la rénovation énergétique des bâtiments, l'État a fortement soutenu les particuliers grâce au dispositif Ma Prime Rénov : et il me semble important de souligner le succès qu'a été ce programme dans la Nièvre. À ce jour, plus de 5 000 foyers en ont bénéficié : le montant total des travaux effectués, 57 millions d'euros, ont été financés par l'État à hauteur de 20 millions d'euros et ont principalement été réalisés par des entreprises du département. L'État soutient également le développement des énergies renouvelables pour lesquelles un projet de loi est présenté ce matin en Conseil des ministres.

S'agissant du photovoltaïque, je tiens ici à rappeler que 64 projets, plus ou moins avancés, sont actuellement identifiés pour un total de 2 000 hectares. Ils permettraient de couvrir la quasi-totalité des besoins du département, sachant que 700 hectares seraient nécessaires pour les seuls besoins domestiques des Nivernais.

Les débats autour de la manière dont la Nièvre doit s'engager dans cette voie sont légitimes. Le Président de la République a d'ailleurs rappelé jeudi à Saint Nazaire, les perspectives dans lesquelles l'agrovoltaïsme, qu'il faut développer, devait s'inscrire pour concilier production d'énergie et activité agricole.

Avec le photovoltaïque et la méthanisation, ayons conscience que la Nièvre dispose là d'un atout considérable qu'il faut valoriser, ce que je m'emploierai à faire dans les prochaines semaines en concertation avec toutes les parties intéressées.

En matière de transition énergétique, je tiens également à souligner que les services de l'État prennent également la mesure des transformations à opérer dans leurs propres équipements : la rénovation du restaurant inter-administratif, financée à hauteur de 3 millions d'euros par l'État sera exemplaire en la matière et la nouvelle cité administrative, qui ouvrira ses portes en 2024 à Nevers, pour accueillir 260 agents, permettra une division par dix de la consommation électrique des services concernés.

2. L'État est garant de la cohésion sociale et territoriale

Si l'État prépare l'avenir du territoire, sa mission est aussi de s'assurer que l'ensemble de ces acteurs soit inclus dans cette dynamique. Il ne s'agit pas seulement d'un enjeu économique ou social, il s'agit avant tout d'un enjeu démocratique, pour réduire les inégalités et conforter notre modèle républicain.

Le taux de chômage de 6,4% dans le département est un point inférieur à la moyenne nationale : il vient contredire l'image erronée d'une Nièvre ne profitant pas de l'essor économique que connaît notre pays depuis plusieurs années.

Ce très bon chiffre, dû au dynamisme des entreprises nivernaises, ne doit cependant masquer ni la réalité vécue par trop de nos concitoyens ni les freins structurels à l'insertion de certains demandeurs d'emploi, comme la mobilité, l'illettrisme, absence de formation professionnelle etc. L'État s'attelle à lever ces freins en accompagnant les demandeurs d'emploi grâce aux actions du Service public de l'emploi piloté par les Sous-Préfets et la DDETSPP mais aussi en finançant des dispositifs adaptés aux situations des personnes, tels ceux de l'insertion par l'activité économique.

23 structures d'insertion par l'Activité économique œuvrent dans le département et 4 territoires zéro chômeurs de longue viennent d'être labellisés par le ministre du Travail.

Autant d'initiatives permettant d'adapter l'accompagnement vers l'emploi durable de chaque demandeur d'emploi. Les services de l'État ont aussi une vigilance particulière pour la jeunesse nivernaise. De nombreux dispositifs existent, vous les connaissez : école de la deuxième chance, missions locales. Dans la continuité du plan Un jeune - Une solution, le Contrat d'engagement jeune lancé en mars dernier a connu un vif succès, près de 600 jeunes sont désormais accompagnés. En complément du programme de base financé à un taux moyen de 1 775 euros par jeune, un opérateur associatif chargé de prendre spécifiquement en charge les jeunes les plus en difficulté va être désigné dans les prochains jours.

Garantir la cohésion sociale et territoriale, c'est aussi conduire des actions à destination des personnes habitant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Cette volonté d'accompagner ces quartiers se traduit très concrètement par une amélioration du cadre de vie : le projet de renouvellement urbain du quartier du Banlay par Nièvre Habitat a ainsi été financé à hauteur de 17 millions d'euros par l'État, sur un total de 66 millions d'euros. Mais c'est également par un soutien quotidien aux acteurs de ces quartiers que cela se traduit : depuis début 2021, près de 1,5 millions d'euros ont permis de financer de nombreuses actions de prise en charge des jeunes dans les 5 quartiers prioritaires du département.

Les actions pour garantir la cohésion sociale sont trop nombreuses pour être toutes citées. Mais je tiens ici à en évoquer trois, car elles sont l'exemple même de l'importance de la coopération entre l'État et les collectivités pour permettre à tous de vivre dignement. La première est le logement d'abord, politique nationale déclinée avec les collectivités locales et notamment les départements.

Le logement est un pré-requis pour une insertion durable et je me réjouis de la mobilisation de l'ensemble des acteurs pour permettre à chacun d'y accéder. La construction de pension de famille à Nevers est ainsi en bonne voie.

Je souhaite évoquer l'accueil des déplacés Ukrainiens. Je souhaite remercier la cinquantaine de communes qui se sont mobilisées, souvent avec l'aide du Département, en mettant à disposition leurs logements communaux et en accompagnant au quotidien les personnes : cette solidarité, reflet de la tradition d'accueil du département, et plus généralement de la France, est pour nous tous une fierté.

Enfin, je souhaiterais évoquer la cantine à 1€ : dans le contexte actuel où le pouvoir d'achat est au cœur des préoccupations de nos concitoyens, cette mesure forte du Gouvernement permet une prise en charge de chaque repas à hauteur de 3€. Un tiers des communes de la Nièvre sont éligibles à ce dispositif : cependant seules 12 et 2 intercommunalités communes l'ont sollicité et je saisis l'opportunité de mon intervention d'aujourd'hui pour vous inviter à en parler aux élus du territoire, d'autant plus que je peux vous annoncer que le financement a été reconduit pour l'année 2023.

Garantir la cohésion, c'est également s'assurer que l'ensemble du territoire bénéficie d'une dynamique positive : les inégalités sociales sont souvent liées à des inégalités territoriales et l'État s'engage pour soutenir les collectivités.

La mobilisation des différents fonds comme la Dotation d'Équipements des Territoires Ruraux (DETR), Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) ou encore le Fonds national d'aménagement et de développement du territoire a été massive.

Au total, en 2021, ce sont plus de 21,5 millions d'euros qui ont irrigué le territoire, accompagnant les collectivités dans leurs projets.

Ce soutien sait également s'adapter aux spécificités des territoires : je pense notamment ici aux aides à finalité régionale, aides directes aux entreprises octroyées

par l'État ou les collectivités qui ont vocation à favoriser le développement économique et l'emploi. Dans la Nièvre, le nombre de communes concernées par ces aides a doublé et désormais 85 communes sont éligibles.

Les collectivités bénéficient également de dispositifs spécifiques pour garantir un développement équilibré du territoire. Je fais référence aux dispositifs Action cœur de ville et Petites villes de demain, dont la Nièvre a pleinement bénéficié. Au total ce sont 19 communes qui ont bénéficié du programme Petite villes de demain et 2 (Nevers et Cosne-Cours-sur-Loire) de celui Action cœur de ville .

Je voudrais insister sur l'appui apporté par l'État aux collectivités en matière d'ingénierie et d'animation de projet : en 2022, ce sont 20 postes qui ont été co-financés par l'État grâce au FNADT ou l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) dans le département pour l'ingénierie, auxquels il faut ajouter les 32 France service et leurs animateurs et les 35 conseillers numériques, soit plus d'une centaine de postes au total. Pour accompagner les collectivités dans leurs projets, je souhaite ici également évoquer les Volontaires territoriaux d'administration, postes d'ingénierie d'une durée de douze à dix-huit mois cofinancés par l'État : plus de 400 postes peuvent encore être financés par l'ANCT au niveau national et je ne peux qu'encourager les collectivités du département à se saisir de cette opportunité.

Garantir la cohésion des territoires, c'est enfin permettre à tous nos concitoyens d'accéder aux services publics essentiels. Notre monde se transforme, les habitudes évoluent : il est normal que le fonctionnement des services publics puissent s'adapter à ce mouvement. C'est pourquoi l'État a créé France Services : en permettant aux usagers d'accéder à une dizaine de services publics sur un site unique, l'État montre sa capacité à répondre aux besoins des usagers. Je me réjouis du succès qu'ont connu ces espaces dans la Nièvre : 32 ont été ouverts au total, soit un de plus que la cible initiale. Depuis leur ouverture, plus de 55 000 personnes ont passé le seuil de ces espaces, ce qui montre toute la pertinence de ce dispositif.

Cette belle réussite à conduit l'ANCT à inclure la Nièvre parmi les 8 départements expérimentateurs qui vont intégrer la Banque de France au sein du dispositif.

3. L'État est présent au quotidien pour protéger la population

« Le devoir le plus évident de l'État, c'est de veiller efficacement à la sécurité du territoire national » a écrit la grande philosophe Simone Weil dans son ouvrage « L'enracinement ». Et si je la cite aujourd'hui, c'est qu'effectivement une des attentes premières de nos concitoyens est leur protection, mission régaliennne par excellence.

Aucune liberté, aucune politique sociale généreuse n'est possible si ce premier droit des citoyens n'est pas assuré.

Je tiens ici à remercier les forces de l'ordre, gendarmerie et police, qui font un travail difficile au quotidien pour garantir notre sécurité.

Je saisis cette opportunité pour également remercier les forces armées, mobilisées à travers le dispositif Sentinelle à l'occasion de rassemblements importants, comme la fête foraine de Decize ou la fête de la RN7.

Le département de la Nièvre se caractérise par sa faible délinquance : les atteintes aux biens, 10 pour 1000 habitants au premier semestre 2022, sont 5 points en dessous de la moyenne nationale. Les atteintes volontaires à l'intégrité physique, 4 pour 1000 habitants, sont également moins fréquentes dans le département. Mais si le nombre de faits commis reste faible, et je m'en félicite, la mobilisation des forces de l'ordre reste forte.

En matière de lutte contre les stupéfiants, l'action des forces de l'ordre s'accroît : 10 trafics démantelés en 2021 et 7 au premier trimestre 2022.

Et pour répondre aux attentes de nos concitoyens en matière de sécurité, les forces de l'ordre ont su adapter et renforcer leurs outils : dispositif de gestion des évènements pour une meilleure priorisation des interventions par la gendarmerie, mais également démarche de participation citoyenne pour prévenir plus efficacement les actes de délinquance et les incivilités.

Je tiens enfin à évoquer la création du PSIG, Peloton de surveillance et d'intervention de la gendarmerie, à Château-Chinon, le premier juillet 2021 : la présence de cette nouvelle unité, composée de huit gendarmes spécialement formés aux interventions difficiles, est un outil supplémentaire pour lutter plus efficacement contre la délinquance dans l'est du département. Côté police, 7 fonctionnaires supplémentaires ont rejoint le commissariat de Nevers permettant ainsi de renforcer la présence sur la voie publique, notamment la nuit.

Si je me félicite des faibles chiffres de la délinquance dans le département, j'ai tout à fait conscience du chemin qui reste à parcourir dans certains domaines.

Je pense ici notamment aux violences intrafamiliales : l'augmentation en 2021 du nombre de déclarations, également lié à une meilleure prise en compte des plaintes et signalements nécessite une réponse forte sur le plan judiciaire et celui de l'accompagnement des victimes. La création d'une Maison de protection des familles, qui fonctionne depuis quelques semaines dans des locaux provisoires, doit participer à une meilleure prise en charge des victimes par la police et la gendarmerie en facilitant l'accès à la parole dans un lieu adapté et apaisant en lien avec un intervenant social.

Enfin, notre département n'est pas à l'abri d'éruptions de violences urbaines comme l'ont montré les événements inadmissibles du Banlay en 2021 puis de cet été où un groupe d'individus cagoulés s'en est pris violemment à la police venue interrompre un feu d'artifice sauvage.

Là aussi face à tir de mortiers mettant leur vie en danger les services de police, appuyés le premier soir par la gendarmerie, ont su réagir avec fermeté et discernement pour mettre fin aux exactions, d'ailleurs liées à une réponse judiciaire forte prise à l'encontre d'un auteur de rodéo qui menaçait la sécurité des habitants.

Au-delà de l'indispensable action policière et de la réponse pénale le travail de fond sur ce quartier comme sur d'autres doit aussi se poursuivre avec les acteurs sociaux, centre social, bailleurs, prévention spécialisée afin que chacun retrouve la vie paisible à laquelle il a droit.

Je tiens ici à vous assurer de l'engagement entier de l'État pour la protection de nos concitoyens. Assurer la sécurité au quotidien, je viens de l'évoquer, mais également les protéger de tous les risques, sanitaires, industriels, technologiques que je n'ai pas évoqué mais qui mobilise le Cabinet de la Préfecture, la DREAL ou encore l'ARS. Pour assurer cette mission, les services de l'État sont régulièrement mobilisés pour des exercices de terrain ou d'état-major et cette semaine, un exercice « Terrorisme nombreuses victimes » sera d'ailleurs organisé.

Conclusion

En conclusion, je souhaite rappeler qu'historiquement, c'est l'État qui a construit, au fil des siècles, la Nation française. Par le droit, par la langue, par l'organisation territoriale, l'État a été le moteur de l'unification de notre pays et de la construction de notre nation autour de nos valeurs communes.

Par ses moyens techniques, financiers et humains, l'État continue aujourd'hui de participer pleinement au développement du territoire et à la qualité de vie de sa population. Dans un pays largement décentralisé, il est garant de la cohésion du territoire, mais aussi de la cohésion sociale, s'assurant que chacun trouve sa place dans notre société.

Mais l'État ne peut pas tout faire seul. Pour le bien du territoire et celui des Nivernais, nous devons travailler ensemble pour faire face aux défis de demain. Si ensemble, nous unissons nos efforts et nos forces, je ne doute pas que nous réussirons.

J'espère par cette présentation qui ne se voulait pas exhaustive, avoir pu rendre compte du rôle des services de l'État dans la Nièvre depuis 2021. Vous trouverez dans le document écrit qui vous a été remis sur l'activité de chaque service et je me propose maintenant de répondre à vos questions avant de nous retrouver lors d'un déjeuner convivial.

Je vous remercie.

Vive la République,

Vive la France

Vive la Nièvre